

## PARQUET HARO

### Garantie du fabricant

Déclaration de garantie (état au 01/04/2020) :

- En tant que fabricant du PARQUET HARO, Hamberger Flooring GmbH & Co. KG accorde une garantie de 30 ans sur la structure des couches et l'encollage des lamelles du PARQUET HARO 4000 ainsi qu'une garantie de 15 ans sur la structure des couches et l'encollage des lamelles du PARQUET HARO 3500, 3000 et 2500 en usage domestique normal. Cette garantie prend effet à partir de la date d'achat et s'applique selon les dispositions suivantes.
- Les droits légaux du consommateur ne sont pas limités par la présente déclaration de garantie.
- La présente garantie ne couvre pas les dommages découlant d'un usage non conforme, les accidents, les attaques d'insectes, les cas de force majeure ou les dommages provoqués par d'autres circonstances inhabituelles dans un cadre domestique normal. Elle ne couvre pas davantage les altérations purement optiques comme par ex. les empreintes, joints, décolorations liées à la lumière, déformations des planches liées aux saisons ou aux conditions ambiantes ou les signes d'usure de la couche supérieure. Tout dommage lié à des conditions de pose, d'entretien, de nettoyage ou de maintenance de la surface incorrectes, ainsi que les dommages d'origine mécanique ou chimique ou ceux résultant de remontées d'humidité sont également exclus de la présente garantie.
- La présente déclaration de garantie remplace toutes les déclarations précédentes ; seule la version en vigueur au moment de l'achat s'applique pour l'octroi de la garantie du fabricant.

Domaine de validité :

- la garantie couvre les produits de premier choix et se limite exclusivement aux pièces à usage résidentiel subissant des sollicitations normales, à l'exception des pièces humides, comme par ex. la salle de bain ou le sauna.
- La garantie vaut pour l'ensemble des produits susmentionnés qui ont été achetés et posés après le 01/04/2020. Des conditions de garantie spéciales s'appliquent aux États-Unis et au Canada. La présente garantie n'a donc aucune validité dans ces pays.

Conditions de garantie :

L'exercice des prétentions au titre de la déclaration de garantie à l'encontre du fournisseur est soumis au respect des conditions ci-dessous.

- **Pose en bonne et due forme :**  
Avant de procéder à la pose, veuillez lire attentivement et scrupuleusement nos instructions de pose qui se trouvent dans un paquet original PARQUET HARO sur deux ou sont disponibles sur Internet à l'adresse [www.haro.com/fr/parquet/index.php](http://www.haro.com/fr/parquet/index.php). Si les instructions de pose étaient absentes et/ou incomplètes, la personne bénéficiant de la garantie est tenue de réclamer les consignes de pose auprès du revendeur ou directement auprès de la société Hamberger Flooring avant de commencer les travaux de pose. Nous vous recommandons tout particulièrement de lire les remarques concernant le contrôle de l'humidité des supports et la pose en présence d'un chauffage au sol. Afin de garantir une pose dans les règles de l'art, il est conseillé d'utiliser exclusivement des accessoires de pose originaux HARO. **En cas de pose non conforme, la présente garantie de fabricants ne s'applique pas !**

- **Entretien et nettoyage en bonne et due forme :**

Vous trouverez des remarques importantes destinées au niveau optimal d'entretien et de soin dans un paquet d'origine PARQUET HARO sur deux ou sur Internet à l'adresse [www.haro.com/fr/parquet/tout\\_sur\\_l\\_entretien/conseils\\_utiles.php](http://www.haro.com/fr/parquet/tout_sur_l_entretien/conseils_utiles.php). Afin d'assurer un entretien dans les règles de l'art, il est conseillé d'utiliser exclusivement des produits d'entretien d'origine HARO et/ou la série de produits clean & green.

**La garantie est accordée uniquement lorsque le sol HARO a fait l'objet d'un nettoyage et d'un entretien dans les règles de l'art.**

- **Entretien en bonne et due forme de la surface :**

La couche supérieure constitue une protection pour la couche d'usure en bois noble sur lequel elle repose. La couche supérieure est soumise, lors de son utilisation, à un phénomène d'usure normal qui ne saurait donc en aucun cas justifier un recours en garantie. Dès que de premiers signes d'usure apparaissent, la couche supérieure doit faire l'objet d'une rénovation totale ou partielle afin de pouvoir de nouveau assurer sa fonction de protection (ponçage suivi d'une nouvelle vitrification pour le PARQUET HARO stratifié, traitement ultérieur régulier (huilage ultérieur), par exemple avec les produits d'entretien originaux HARO et/ou la série de produits clean & green, pour le PARQUET HARO avec bioTec, la finition huilée et cirée et naturaLIN plus, l'huile naturelle pour couche supérieure). La maintenance régulière de la couche de surface assure la longue durabilité du PARQUET HARO. **La présente garantie du fabricant ne sera pas accordée en cas de maintenance non conforme de la couche de surface !**

Prestations de garantie :

- La présente garantie vient **s'ajouter** aux droits sur les défauts matériels et aux autres droits accordés à l'acheteur, y compris ceux dont il jouit face au vendeur.
- Si, avant la pose, tous les éléments PARQUET HARO ont été vérifiés pour détecter la présence de défauts matériels repérables, les planches défectueuses sont remplacées à titre gracieux. La pose d'éléments défectueux exclut toutes prétentions au titre de la garantie. La présente garantie ne couvre pas les dommages qui ont été occasionnés par des tiers (par ex. dommages de transport).
- Si, conformément à la présente garantie, des défauts ne sont apparus qu'après la pose, Hamberger se réserve le droit, après reconnaissance d'un cas couvert par la garantie, de procéder soit à la réparation localisée des zones défectueuses, soit à la livraison à titre gracieux des éléments de rechange au distributeur/vendeur HARO respectif.
- Si le produit défectueux ne fait plus partie du programme de livraison, Hamberger fournit des éléments de rechange de même valeur issus de l'assortiment PARQUET HARO actuel.
- L'exercice des prétentions couvertes par la garantie n'entraîne pas une prolongation du délai de garantie. L'ouverture de négociations entre le fabricant et le client afin de clarifier un défaut matériel se produit sans reconnaissance d'une obligation juridique. L'acheteur ne se voit attribuer aucune revendication, aucune prétention ni aucun droit supplémentaire. Ne sont en particulier pas inclus les coûts pour le démontage et le remontage du parquet ou de certaines lames ou pour le renouvellement de la couche de surface du sol à des fins de maintenance ainsi que d'autres coûts accessoires.
- Hamberger Flooring GmbH se réserve le droit de fournir les prestations simultanément à la contre-prestation sur remise du vieux matériau.

Déclaration du sinistre couvert par la garantie

- Le sinistre doit être signifié par écrit au distributeur/revendeur HARO dans un délai de 30 jours suivant la survenance des faits. Si le distributeur HARO n'existe plus, le sinistre peut être communiqué par écrit directement à la société Hamberger Flooring GmbH & Co. KG, Postfach 10 03 53, D-83003 Rosenheim, Allemagne. Prière de joindre une photo du parquet dégradé à la déclaration de sinistre complètement remplie et la facture originale.
- Hamberger Flooring se réserve le droit, après avoir convenu d'un rendez-vous, d'inspecter les dommages sur place afin de vérifier le respect des conditions donnant droit à la garantie.

DISANO Saphir

DISANO ClassicAqua

DISANO Project

DISANO LifeAqua

DISANO SmartAqua

DISANO WaveAqua

Garantie du fabricant pour les espaces domestiques

Déclaration de garantie (version du 1<sup>er</sup> septembre 2020) :

- En sa qualité de fabricant, la société Hamberger Flooring GmbH & Co. KG accorde, pour un usage dans des espaces domestiques en conformité avec la classe d'usage selon la norme européenne EN 685, une garantie de 25 ans pour les sols DISANO Saphir, DISANO ClassicAqua et DISANO Project, ainsi que de 20 ans pour les sols DISANO LifeAqua, DISANO SmartAqua et WaveAqua sur la résistance à l'abrasion et à la lumière de la surface du décor, conformément aux dispositions ci-après.
- Cette garantie est un supplément à la garantie légale. Elle vient donc s'ajouter aux droits légaux relatifs aux vices matériels et aux autres droits accordés à l'acheteur, y compris ceux dont il jouit à l'encontre du revendeur.
- La présente déclaration de garantie remplace toutes les déclarations précédentes ; seule la version en vigueur au moment de l'achat est valable pour l'octroi de la garantie du fabricant.

Domaine de validité :

- La garantie couvre les produits de premier choix et se limite à l'utilisation exclusive dans des espaces à usage domestique normal en conformité avec le contrat et la norme EN 685. La garantie s'applique en supplément à un usage dans des salles humides (WO-I selon DIN 18534). L'usage du produit n'est pas autorisé dans des espaces humides comme les saunas ou les douches.
- La garantie s'applique à l'ensemble des produits susmentionnés qui ont été achetés et posés après le 1<sup>er</sup> septembre 2020. Des conditions de garantie spéciales s'appliquent aux États-Unis et au Canada. Par conséquent, la présente garantie n'est pas valable dans ces pays.

Conditions de garantie :

L'exercice des prétentions au titre de la déclaration de garantie à l'encontre de Hamberger Flooring GmbH & Co. KG est soumis au respect des conditions ci-dessous.

- La garantie se rapportant à l'abrasion s'applique uniquement à des surfaces sur lesquelles la couche de parement est entièrement usée jusqu'au panneau support sur une surface d'au moins 10 cm<sup>2</sup> par zone d'abrasion. L'abrasion et les éclatements au niveau des chants des lames ne sont pas couverts par la garantie.
- La présente garantie ne couvre pas les dommages découlant d'un usage non conforme, d'un accident ou d'un cas de force majeure, ni les dommages provoqués par toute autre circonstance inhabituelle au cadre domestique. La présente garantie ne couvre pas non plus les détériorations purement visuelles, telles que les salissures provoquées par l'usure d'un meuble ou les marques de pression. Les dégâts mécaniques ou chimiques, de même que les dommages provoqués par les effets de l'humidité, sont exclus de la présente garantie.

- Les éléments DISANO doivent faire l'objet d'une vérification pour détecter la présence éventuelle de défauts matériels repérables avant la pose. Les éléments endommagés ne doivent en aucun cas être posés.
- Température et humidité ambiantes :  
L'une des conditions de validité de la garantie est le maintien continu d'un climat ambiant contenant 30 à 60 % d'humidité d'air à une température ambiante située entre 18 et 22 degrés Celsius. Si cette condition n'est pas remplie, toute déformation des lames liée aux saisons ou aux conditions climatiques ambiantes sont également exclues de la présente garantie.
- Pose en bonne et due forme :  
Le sol doit être posé conformément aux instructions de pose DISANO. Avant de procéder à la pose, veuillez lire attentivement et scrupuleusement nos instructions de pose, qui se trouvent dans un emballage d'origine sur deux de sols stratifiés HARO et sont disponibles sur Internet à l'adresse [http://www.haro.com/fr/service/centre\\_de\\_telechargement.php](http://www.haro.com/fr/service/centre_de_telechargement.php). Si les instructions de pose sont manquantes et/ou incomplètes, le bénéficiaire de la garantie est tenu de réclamer les consignes de pose auprès de son revendeur ou directement auprès de la société Hamberger Flooring avant de commencer les travaux de pose. Nous vous recommandons tout particulièrement de lire les remarques concernant le contrôle de l'humidité des supports et la pose en présence d'un chauffage au sol. Afin de garantir une pose dans les règles de l'art, il est conseillé d'utiliser exclusivement des accessoires de pose originaux HARO. En cas de pose non conforme, la présente garantie du fabricant s'annule !
- Entretien et nettoyage en bonne et due forme :  
Le sol doit être entretenu conformément aux instructions Clean & Green. Les instructions d'entretien sont fournies par le revendeur lors de l'achat. Si ce n'est pas le cas, le bénéficiaire de la garantie est tenu de réclamer les consignes d'entretien directement auprès de Hamberger Flooring. Des remarques importantes concernant le nettoyage et l'entretien optimaux se trouvent aussi dans un emballage d'origine sur deux de sols stratifiés HARO et sur Internet à l'adresse [www.haro.com/fr/service/centre\\_de\\_telechargement.php](http://www.haro.com/fr/service/centre_de_telechargement.php). Afin d'assurer un entretien dans les règles de l'art, il est conseillé d'utiliser exclusivement des produits d'entretien d'origine Clean & Green. La garantie est uniquement accordée lorsque le sol DISANO a fait l'objet d'un nettoyage et d'un entretien dans les règles de l'art.
- Entretien en bonne et due forme de la surface :  
La couche supérieure constitue une protection de la couche de parement située dessous et est soumise à une usure normale en cours d'utilisation. Par conséquent, l'usure de la couche supérieure de protection et la modification du degré d'éclat pouvant s'y rapporter ne sauraient en aucun cas justifier un recours en garantie. Il y a lieu de respecter les instructions d'entretien mentionnées ci-dessus pour préserver la couche de protection supérieure.
- Les dommages occasionnés par des tiers ne sont pas couverts par la présente garantie (dommages lors du transport par exemple).

#### Prestations de garantie :

- Les lames défectueuses mises de côté avant la pose et non posées sont remplacées et livrées sur le chantier à titre gracieux.
- Si, conformément à la présente garantie, des défauts ne sont apparus qu'après la pose, Hamberger se réserve le droit, après reconnaissance d'un cas couvert par la garantie, de procéder soit à la réparation localisée des zones défectueuses (c'est-à-dire à l'échange des éléments endommagés), soit à la livraison à titre gracieux des éléments de rechange au distributeur/revendeur DISANO respectif.
- Si le produit défectueux ne fait plus partie du programme de livraison, Hamberger fournit des éléments de rechange de même valeur issus de l'assortiment DISANO actuel.
- L'exercice des prétentions couvertes par la garantie n'entraîne pas de prolongation du délai de garantie. L'ouverture de négociations entre le fabricant et le client afin de clarifier un défaut matériel se produit sans reconnaissance d'une obligation juridique. L'acheteur ne se voit attribuer aucune revendication, aucune prétention, ni aucun droit supplémentaire. En particulier, les coûts liés au démontage et à la nouvelle pose du sol design DISANO ou de certaines lames ainsi que divers frais secondaires ne sont pas inclus.
- Hamberger Flooring GmbH & Co. KG se réserve le droit de fournir les prestations de garantie contre la restitution des anciens éléments.

Procédure à suivre en cas de garantie :

- Le sinistre doit être signifié par écrit au distributeur/revendeur DISANO dans un délai de 30 jours suivant la survenance des faits. Si le distributeur/revendeur DISANO n'existe plus, le sinistre peut être signalé par écrit directement à la société Hamberger Flooring GmbH & Co. KG, Postfach 10 03 53, D-83003 Rosenheim, Allemagne. Veuillez joindre une photo de la surface de sol DISANO endommagée ainsi que la facture d'origine à votre déclaration de sinistre détaillée.
- Hamberger se réserve le droit, après avoir convenu d'un rendez-vous, d'inspecter les dommages sur place afin de vérifier le respect des conditions donnant droit à la garantie.
- Application du droit : La présente déclaration de garantie et son interprétation par l'utilisateur sont exclusivement régies par le droit de la République fédérale d'Allemagne, sauf stipulation contraire dans la déclaration de garantie.

## Sol stratifié

## HARO TRITTY 90/100

## HARO Édition spéciale NKL31

## HARO Stratifié Daily Edition 7 mm/8 mm

### Garantie du fabricant pour les espaces domestiques

#### Déclaration de garantie (état au 15/08/2020) :

- En sa qualité de fabricant, la société Hamberger Flooring GmbH & Co. KG accorde une garantie de 15 ans sur les modèles Édition spéciale NKL31 et Daily Edition, de 20 ans sur les sols TRITTY 90 et de 25 ans sur les sols TRITTY 100. Cette garantie comprend la résistance de la surface du décor à l'abrasion, aux taches provoquées par les produits d'entretien domestiques courants ainsi qu'à la lumière pour un usage dans des espaces de vie conforme à la classe d'usage selon la norme EN 13329 (norme européenne relative aux revêtements de sols stratifiés, disponible sur demande adressée à [info@epflf.com](mailto:info@epflf.com)) et conformément aux dispositions ci-après. Le délai de garantie commence à courir à compter de la date d'achat du revêtement de sol.
- Cette garantie est un supplément à la garantie légale. Elle vient donc s'ajouter aux droits légaux relatifs aux vices matériels et aux autres droits accordés à l'acheteur, y compris ceux dont il jouit à l'encontre du revendeur.
- La présente déclaration de garantie remplace toutes les déclarations précédentes ; seule la version en vigueur au moment de l'achat s'applique à l'octroi de la garantie du fabricant.

#### Domaine de validité :

- La garantie couvre les produits de premier choix et se limite exclusivement aux pièces à usage domestique normal conformément au contrat et selon la norme européenne EN 13329, à l'exception des espaces humides tels qu'une salle de bain ou un sauna.
- La garantie vaut pour l'ensemble des produits susmentionnés qui ont été achetés et posés après le 15 août 2020. Des conditions de garantie spéciales s'appliquent aux États-Unis et au Canada. Par conséquent, la présente garantie n'est pas valable dans ces pays.

#### Conditions de garantie :

L'exercice des prétentions au titre de la déclaration de garantie à l'encontre de Hamberger Flooring GmbH & Co. KG est soumis au respect des conditions suivantes.

- La garantie se rapportant à l'abrasion s'applique uniquement à des surfaces sur lesquelles la couche de parement est entièrement usée jusqu'au panneau support sur une surface d'au moins 10 cm<sup>2</sup> par zone d'abrasion. L'abrasion et les éclatements au niveau des chants des lames ne sont pas couverts par la garantie. Les modifications du niveau de brillance ne sont pas considérées comme une usure de la surface du sol stratifié.
- La présente garantie ne couvre pas les dommages découlant d'un usage non conforme, d'un accident ou d'un cas de force majeure, ni les dommages provoqués par toute autre circonstance inhabituelle au cadre domestique. La présente garantie ne couvre non plus les détériorations purement visuelles, telles que les salissures provoquées par l'usure d'un meuble ou les marques de pression. Les dégâts mécaniques ou chimiques, de même que les dommages provoqués par les effets de l'humidité, sont exclus de la présente garantie.
- Avant la pose, les sols stratifiés HARO doivent faire l'objet d'une vérification en vue de détecter la présence d'éventuels défauts matériels visibles existants. Les éléments endommagés ne doivent en aucun cas être posés.

- **Température et humidité ambiantes :**  
L'une des conditions de validité de la garantie est le maintien continu d'un climat ambiant contenant 40 à 65 % d'humidité d'air à une température ambiante de 20 °C. Si cette condition n'est pas remplie, les déformations des lames liées aux saisons ou aux conditions ambiantes sont aussi exclues de la présente garantie.
- **Pose en bonne et due forme :**  
Le sol doit être posé conformément aux instructions de pose relatives aux sols stratifiés HARO. Avant de procéder à la pose, veuillez lire attentivement et scrupuleusement nos instructions de pose, qui se trouvent dans un emballage d'origine sur deux de sols stratifiés HARO et sont disponibles sur Internet à l'adresse [http://www.haro.com/fr/service/centre\\_de\\_telechargement.php](http://www.haro.com/fr/service/centre_de_telechargement.php). Si les instructions de pose sont manquantes et/ou incomplètes, le bénéficiaire de la garantie est tenu de réclamer les consignes de pose auprès de son revendeur ou directement auprès de la société Hamberger Flooring avant de commencer les travaux de pose. Nous vous recommandons tout particulièrement de lire les remarques concernant le contrôle de l'humidité des supports et la pose en présence d'un chauffage au sol. Afin de garantir une pose dans les règles de l'art, il est conseillé d'utiliser exclusivement des accessoires de pose originaux pour sols stratifiés HARO. En cas de pose non conforme, la présente garantie du fabricant s'annule !
- **Entretien et nettoyage en bonne et due forme :**  
Le sol doit être entretenu conformément aux instructions d'entretien relatives aux sols stratifiés HARO. Les instructions d'entretien sont fournies par le revendeur lors de l'achat. Si ce n'est pas le cas, la personne bénéficiant de la garantie est tenue de les réclamer directement auprès de la société Hamberger Flooring. Des remarques importantes concernant le nettoyage et l'entretien optimaux se trouvent aussi dans un emballage d'origine sur deux de sols stratifiés HARO et sur Internet à l'adresse [http://www.haro.com/fr/stratifies/tout\\_sur\\_la\\_pose/general.php](http://www.haro.com/fr/stratifies/tout_sur_la_pose/general.php). Afin d'assurer un entretien dans les règles de l'art, il est conseillé d'utiliser exclusivement la gamme de produits d'entretien Clean & Green. La garantie est accordée uniquement lorsque le sol HARO a fait l'objet d'un nettoyage et d'un entretien dans les règles de l'art.
- Les dommages occasionnés par des tiers ne sont pas couverts par la présente garantie (dommages lors du transport par exemple).

#### **Prestations de garantie :**

- Les lames défectueuses mises de côté avant la pose et non posées sont remplacées et livrées sur le chantier à titre gracieux.
- Si, conformément à la présente garantie, des défauts ne sont apparus qu'après la pose, Hamberger se réserve le droit, après reconnaissance d'un cas couvert par la garantie, de procéder soit à la réparation localisée des zones défectueuses (c'est-à-dire à l'échange des éléments endommagés), soit à la livraison à titre gracieux des éléments de rechange au distributeur ou revendeur HARO respectif.
- Si le produit défectueux ne fait plus partie du programme de livraison, Hamberger fournit des éléments de rechange de même valeur issus de l'assortiment actuel de sols stratifiés HARO.
- L'exercice des prétentions couvertes par la garantie n'entraîne pas de prolongation du délai de garantie. L'ouverture de négociations entre le fabricant et le client dans le but de clarifier un défaut matériel n'induit pas la reconnaissance d'une quelconque obligation juridique. L'acheteur ne se voit attribuer aucune revendication, aucune prétention, ni aucun droit supplémentaire. En particulier, les coûts liés au démontage et à la nouvelle pose du sol stratifié HARO ou de certaines lames ainsi que divers frais secondaires ne sont pas inclus.
- Hamberger Flooring GmbH & Co. KG se réserve le droit de fournir les prestations de garantie contre la restitution des anciens éléments.

#### **Procédure à suivre en cas de garantie :**

- Le sinistre doit être signifié par écrit au distributeur/revendeur HARO dans un délai de 30 jours suivant la survenance des faits. Si le distributeur/revendeur HARO n'existe plus, le sinistre peut être signalé par écrit directement à la société Hamberger Flooring GmbH & Co. KG, Postfach 10 03 53, D-83003 Rosenheim, Allemagne. Veuillez joindre une photo de la surface endommagée ainsi que la facture d'origine à votre déclaration de sinistre détaillée.
- Hamberger se réserve le droit, après avoir convenu d'un rendez-vous, d'inspecter les dommages sur place afin de vérifier le respect des conditions donnant droit à la garantie.
- Application du droit : La présente déclaration de garantie et son interprétation par l'utilisateur sont exclusivement régies par le droit de la République fédérale d'Allemagne, sauf stipulation contraire dans la déclaration de garantie.

# HARO TRITTY 200 Aqua

## Sol stratifié

### Garantie du fabricant pour les espaces domestiques

#### Déclaration de garantie (version du 01/01/2018) :

- En qualité de fabricant, la société Hamberger Flooring GmbH & Co. KG accorde, pour un usage dans des espaces domestiques conformément à la classe d'utilisation définie selon la norme EN 13329 (norme européenne pour les revêtements de sols stratifiés, disponible sur demande à l'adresse [info@eplf.com](mailto:info@eplf.com)), une garantie de 25 ans pour HARO TRITTY 200 Aqua pour la résistance à l'abrasion, aux taches contre les produits d'entretien domestiques courants et à la lumière de la surface du décor respectivement selon la norme EN 13329, à partir de la date d'achat, respectivement selon les dispositions suivantes.
- Cette garantie est un supplément à la garantie légale. Elle vient donc s'ajouter aux droits légaux relatifs aux vices matériels et aux autres droits accordés à l'acheteur, y compris ceux dont il jouit à l'encontre du revendeur.
- La présente déclaration de garantie remplace toutes les déclarations précédentes ; seule la version en vigueur au moment de l'achat est valable pour l'octroi de la garantie du fabricant.

#### Domaine de validité :

- La garantie couvre les produits de premier choix et se limite à l'utilisation exclusive dans des espaces à usage domestique normal en conformité avec le contrat et la norme EN 13329. La garantie s'applique en supplément à un usage dans des salles humides selon AO. L'usage du produit n'est pas autorisé dans des espaces humides comme les saunas ou les douches.
- La garantie s'applique à l'ensemble des produits susmentionnés qui ont été achetés et posés après le 01/01/2018. Des conditions de garantie spéciales s'appliquent aux États-Unis et au Canada. Par conséquent, la présente garantie n'est pas valable dans ces pays.

#### Conditions de garantie :

L'exercice des prétentions au titre de la déclaration de garantie à l'encontre de Hamberger Flooring GmbH & Co. KG est soumis au respect des conditions suivantes.

- La garantie se rapportant à l'usure s'applique uniquement à des surfaces sur lesquelles la couche de parement est entièrement usée jusqu'au panneau support sur une surface d'au moins 10 cm<sup>2</sup> par zone d'abrasion. L'usure et les éclatements au niveau des chants des planches ne sont pas couverts par la garantie. Les modifications du niveau de brillance ne sont pas considérées comme une usure de la surface du sol stratifié.
- La présente garantie ne couvre pas les dommages découlant d'un usage non conforme, d'un accident ou d'un cas de force majeure, ni les dommages provoqués par toute autre circonstance inhabituelle au cadre domestique. La présente garantie ne couvre non plus les détériorations purement optiques, telles que les salissures provoquées par l'usure d'un meuble ou les marques de pression. Les dégâts mécaniques ou chimiques, de même que les dommages provoqués par les effets de l'humidité, sont exclus de la présente garantie.
- Les éléments HARO TRITTY 200 Aqua doivent faire l'objet d'une vérification pour détecter la présence éventuelle de défauts matériels repérables avant la pose. Les éléments endommagés ne doivent en aucun cas être posés.
- Température et humidité ambiantes :  
L'une des conditions préalables à la garantie est le maintien constant d'un climat ambiant présentant un taux d'humidité de 30 à 60 % à une température ambiante de 20 °C. Si cette condition n'est pas remplie, les déformations des lames liées aux saisons ou aux conditions ambiantes sont exclues de la présente garantie.

- **Pose en bonne et due forme :**  
Le sol doit être posé conformément aux instructions de pose pour HARO TRITTY 200 Aqua. Avant de procéder à la pose, veuillez lire attentivement et scrupuleusement nos instructions de pose qui se trouvent dans un paquet original de HARO TRITTY 200 Aqua sur deux ou qui sont disponibles sur Internet à l'adresse [http://www.haro.com/fr/service/centre\\_de\\_telechargement.php](http://www.haro.com/fr/service/centre_de_telechargement.php)verlegung. Si les instructions de pose sont manquantes et/ou incomplètes, le bénéficiaire de la garantie est tenu de réclamer les consignes de pose auprès de son revendeur ou directement auprès de la société Hamberger Flooring avant de commencer les travaux de pose. Nous vous recommandons tout particulièrement de lire les remarques concernant le contrôle de l'humidité des supports et la pose en présence d'un chauffage au sol. Afin de garantir une pose dans les règles de l'art, il est conseillé d'utiliser exclusivement des accessoires de pose originaux HARO. En cas de pose non conforme, la présente garantie du fabricant s'annule !
- **Entretien et nettoyage en bonne et due forme :**  
Le sol doit être entretenu conformément aux instructions d'entretien pour HARO TRITTY 200 Aqua. Les instructions d'entretien sont fournies par le revendeur lors de l'achat. Si ce n'est pas le cas, la personne bénéficiant de la garantie est tenue de les réclamer directement auprès de la société Hamberger Flooring. Vous trouverez des remarques importantes destinées au niveau optimal d'entretien et de soin dans un paquet d'origine HARO TRITTY 200 Aqua sur deux ou sur Internet à l'adresse [www.haro.com/fr/stratifies/tout\\_sur\\_la\\_pose/general.php](http://www.haro.com/fr/stratifies/tout_sur_la_pose/general.php) (Centre de téléchargement). Afin d'assurer un entretien dans les règles de l'art, il est conseillé d'utiliser exclusivement la gamme de produits d'entretien clean & green. La garantie est accordée uniquement lorsque le sol HARO a fait l'objet d'un nettoyage et d'un entretien dans les règles de l'art.
- Les dommages occasionnés par des tiers ne sont pas couverts par la présente garantie (dommages lors du transport par exemple).

#### **Prestations de garantie :**

- Les planches défectueuses triées avant la pose et non incorporées sont remplacées et livrées sur le chantier à titre gracieux.
- Si, conformément à la présente garantie, des défauts ne sont apparus qu'après la pose, Hamberger se réserve le droit, après reconnaissance d'un cas couvert par la garantie, de procéder soit à la réparation localisée des zones défectueuses (à savoir échanger les éléments endommagés), soit à la livraison à titre gracieux des éléments de rechange au distributeur ou revendeur HARO respectif.
- Si le produit défectueux ne fait plus partie du programme de livraison, Hamberger fournit des éléments de rechange de même valeur issus de l'assortiment sol stratifié HARO actuel.
- L'exercice des prétentions couvertes par la garantie n'entraîne pas une prolongation du délai de garantie. L'ouverture de négociations entre le fabricant et le client visant à clarifier un défaut matériel se produit sans reconnaissance d'une obligation juridique quelconque. L'acheteur ne se voit attribuer aucune revendication, aucune prétention, ni aucun droit supplémentaire. En particulier, les coûts pour le démontage et la nouvelle pose du sol stratifié HARO ou de certaines planches ainsi que divers frais secondaires ne sont pas inclus.
- Hamberger Flooring GmbH & Co. KG se réserve le droit de fournir les prestations de garantie contre la restitution de l'ancien matériau.

#### **Procédure à suivre en cas de garantie :**

- Le sinistre doit être signifié par écrit au distributeur/revendeur HARO dans un délai de 30 jours suivant la survenance des faits. Si le distributeur/revendeur HARO n'existe plus, le sinistre peut être communiqué par écrit directement à la société Hamberger Flooring GmbH & Co. KG, Postfach 10 03 53, D-83003 Rosenheim, Allemagne. Veuillez joindre une photo de la surface endommagée ainsi que la facture d'origine à votre déclaration de sinistre détaillée.
- Hamberger se réserve le droit, après avoir convenu d'un rendez-vous, d'inspecter les dommages sur place afin de vérifier le respect des conditions donnant droit à la garantie.
- Application du droit : La présente déclaration de garantie et son interprétation par l'utilisateur sont exclusivement régies par le droit de la République fédérale d'Allemagne, sauf stipulation contraire dans la déclaration de garantie.